

**Extension et remise à niveau de l'usine de dépollution des eaux
usées Ocybèle**

Commune de Gaillard

ENQUETE PUBLIQUE

Lundi 23 août 2021 au jeudi 23 septembre 2021

CONCLUSIONS MOTIVEES

et

AVIS

du commissaire enquêteur

sur le dossier n°1

de déclaration d'utilité publique

Je soussigné Jean Pierre LAFOND, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire le 16 juin 2021 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique du lundi 23 août au jeudi 23 septembre 2021 concernant la demande de déclaration d'utilité publique du projet de travaux de mise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Ocybèle sur la commune de Gaillard, à la demande de déclaration d'utilité publique, à l'institution d'une servitude de canalisation, à l'enquête parcellaire, à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Gaillard et à l'autorisation environnementale.

Ayant exprimé et analysé :

- le dossier soumis à l'enquête publique ;
- les observations formulées par les services ;
- les observations formulées par le public .

Considérant que :

- la Communauté de Communes d'Annemasse Les Voirons m'a apporté toutes les informations souhaitées pour mener cette enquête ;
- le dossier mis à disposition du public en mairie était complet, explicite et compréhensible ;
- toute personne a pu disposer d'informations suffisantes et formuler, le cas échéant, des observations ;
- l'incident qui s'est produit sur le registre dématérialisé n'a pas perturbé l'enquête ;
- les dispositions prescrites par l'arrêté de monsieur le Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0052 du 8 juillet 2021 ont été exécutées de façon satisfaisante .

Constatant que :

- Le projet dont l'objet est de reprendre la filière de traitement des boues pour respecter les exigences réglementaire entraînant également une remise à niveau de la station et des aménagements des canalisations présente un caractère d'intérêt général pour la collectivité.
- La demande vise uniquement la déclaration l'utilité publique de mise en accessibilité du collecteur d'arrivée des eaux usées ainsi que les travaux neufs et de remise à niveau ou de réhabilitation de la station de traitement.
- La déclaration d'utilité publique est nécessaire pour acquérir par voie d'expropriation les parcelles n'ayant pu être acquises par voie amiable et dont la maîtrise foncière est nécessaire à la réalisation du projet.

➤ L'utilité des travaux prévus n'a pas été remise en cause par la population.

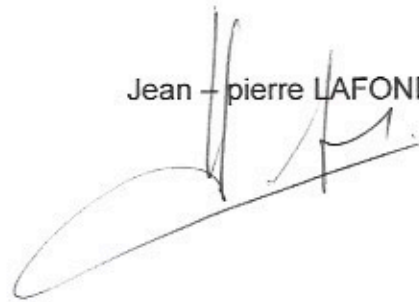
J'émet un **avis favorable à la demande de déclaration d'utilité publique** liée au dossier d'enquête publiée unique de travaux d'extension et de remise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Oxybèle à Gaillard (74).

•

Fait à Annecy le 18 octobre 2021

Le commissaire enquêteur

Jean - pierre LAFOND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Lafond', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.



PRÉFET
DE
HAUTE-SAVOIE



**Extension et remise à niveau de l'usine de dépollution des
eaux usées Ocybèle
Commune de Gaillard**

ENQUETE PUBLIQUE

Lundi 23 août 2021 au jeudi 23 septembre 2021

CONCLUSIONS MOTIVEES

et

AVIS

**du commissaire enquêteur sur le
dossier n°2 d'établissement
d'une servitude**

Je soussigné Jean Pierre LAFOND, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire le 16 juin 2021 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique du lundi 23 août au jeudi 23 septembre 2021 concernant la demande de déclaration d'utilité publique du projet de travaux de mise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Ocybèle sur la commune de Gaillard, à la demande de déclaration d'utilité publique, à l'institution d'une servitude de canalisation, à l'enquête parcellaire, à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Gaillard et à l'autorisation environnementale.

Ayant exprimé et analysé :

- le dossier soumis à l'enquête publique ;
- les observations formulées par le public .

Considérant que :

- la Communauté de Communes d'Annemasse Les Voirons m'a apporté toutes les informations souhaitées pour mener cette enquête ;
- le dossier mis à disposition du public en mairie était complet, explicite et compréhensible ;
- toute personne a pu disposer d'informations suffisantes et formuler, le cas échéant, des observations ;
- l'incident qui s'est produit sur le registre dématérialisé n'a pas perturbé l'enquête ;
- les dispositions prescrites par l'arrêté de monsieur le Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0052 du 8 juillet 2021 ont été exécutées de façon satisfaisante ;
- la régularisation des servitudes de canalisations posées avec simple accord tacite ne modifie pas la procédure générale d'établissement de servitude.

Constatant que :

- Une servitude est liée à l'implantation du collecteur de transfert des eaux usées de l'UDEP Ocybèle vers la Station de traitement des eaux de Villette ainsi qu'une piste d'accès le long de ce collecteur;
- L'autre servitude est liée aux travaux d'entretien de l'exutoire des eaux usées en sortie de l'UDEP ainsi qu'à une restructuration du point de raccordement avec le déversoir d'orage;
- Des permis de construire ont été délivrés pour des bâtiments à usage agricole sur l'emprise de la zone de demande de servitude pour les travaux d'entretien de l'exutoire;
- L'impact de cette servitude n'a pas été suffisamment développé dans le dossier de demande;

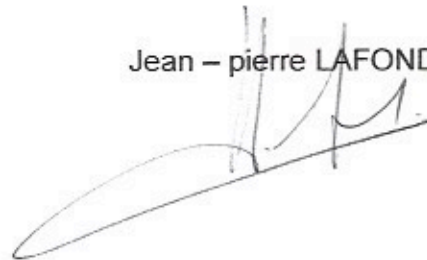
- Le rejet actuel de l'exutoire n'est pas compatible avec les aménagements de la confluence Arve - Foron par la SM3A ;
- L'utilité du maintien de cet exutoire est remis en cause par les exploitants maraichers impactés.

J'émet un **avis défavorable à l'établissement de cette servitude compte tenu de la présence de bâtiments régulièrement construits sur une partie de l'emprise prévue** au dossier d'enquête publiée unique de travaux d'extension et de remise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Oxybèle à Gaillard (74).

Fait à Annecy le 18 octobre 2021

Le commissaire enquêteur

Jean – pierre LAFOND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-pierre LAFOND', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

**Extension et remise à niveau de l'usine de dépollution des
eaux usées Ocybèle
Commune de Gaillard**

ENQUETE PUBLIQUE

Lundi 23 août 2021 au jeudi 23 septembre 2021

CONCLUSIONS MOTIVEES

et

AVIS

du commissaire enquêteur sur le dossier n°3 d'enquête parcellaire

Je soussigné Jean Pierre LAFOND, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire le 16 juin 2021 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique du lundi 23 août au jeudi 23 septembre 2021 concernant la demande de déclaration d'utilité publique du projet de travaux de mise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Ocybèle sur la commune de Gaillard, à la demande de déclaration d'utilité publique, à l'institution d'une servitude de canalisation, à l'enquête parcellaire, à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Gaillard et à l'autorisation environnementale.

Ayant exprimé et analysé :

- le dossier soumis à l'enquête publique ;
- les observations formulées par le public .

Considérant que :

- la Communauté de Communes d'Annemasse Les Voirons m'a apporté toutes les informations souhaitées pour mener cette enquête ;
- le dossier mis à disposition du public en mairie était complet, explicite et compréhensible ;
- toute personne a pu disposer d'informations suffisantes et formuler, le cas échéant, des observations ;
- l'incident qui s'est produit sur le registre dématérialisé n'a pas perturbé l'enquête ;
- les dispositions prescrites par l'arrêté de monsieur le Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0052 du 8 juillet 2021 ont été exécutées de façon satisfaisante ;
- le projet n'a pas suscité d'observations majeures et n'est donc pas remis en cause par la population ;

Constatant que :

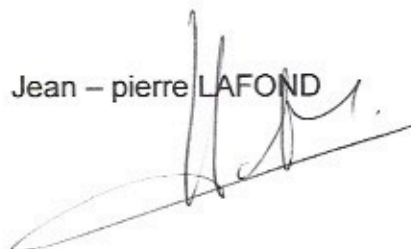
- La création d'une piste de 3 mètres de large est nécessaire au passage de poids-lourds pour l'entretien et la réalisation de fouilles au niveau du collecteur;
- L'acquisition par voie amiable ou par expropriation d'une bande de terrain d'une largeur de 7 mètres le long du tracé du collecteur est justifiée pour la création de la piste.
- L'état parcellaire relève plusieurs propriétaires dont un principal.
- Les superficies en cause sont minimales par rapport au parcellaire total.

J'émet un **avis favorable** à l'enquête parcellaire pour les parties de parcelles nécessaires aux travaux d'entretien des canalisations liées à la station de traitement Ocybèle à Gaillard.

Fait à Annecy le 18 octobre 2021

Le commissaire enquêteur

Jean - pierre LAFOND



**Extension et remise à niveau de l'usine de dépollution des
eaux usées Ocybèle
Commune de Gaillard**

ENQUETE PUBLIQUE

Lundi 23 août 2021 au jeudi 23 septembre 2021

CONCLUSIONS MOTIVEES

et

AVIS

**du commissaire enquêteur sur le dossier n°4 de demande d'autorisation
environnementale**

Je soussigné Jean Pierre LAFOND, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire le 16 juin 2021 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique du lundi 23 août au jeudi 23 septembre 2021 concernant la demande de déclaration d'utilité publique du projet de travaux de mise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Ocybèle sur la commune de Gaillard, à la demande de déclaration d'utilité publique, à l'institution d'une servitude de canalisation, à l'enquête parcellaire, à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Gaillard et à l'autorisation environnementale.

Ayant exprimé et analysé :

- le dossier soumis à l'enquête publique ;
- les observations formulées par les services ;
- les observations formulées par le public .

Considérant que :

- la Communauté de Communes d'Annemasse Les Voirons m'a apporté toutes les informations souhaitées pour mener cette enquête ;
- le dossier mis à disposition du public en mairie était complet, explicite et compréhensible ;
- toute personne a pu disposer d'informations suffisantes et formuler, le cas échéant, des observations ;
- l'incident qui s'est produit sur le registre dématérialisé n'a pas perturbé l'enquête ;
- les dispositions prescrites par l'arrêté de monsieur le Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0052 du 8 juillet 2021 ont été exécutées de façon satisfaisante ;
- le projet n'a pas suscité d'observations majeures et n'est donc pas remis en cause par la population ;

Constatant que :

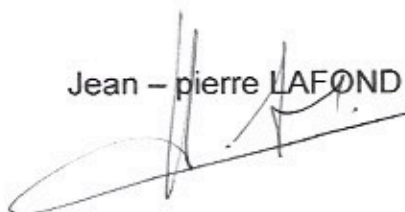
- L'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau;
- L'autorisation environnementale tient lieu de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés;
- L'autorisation environnementale tient lieu de déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;
- La Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a conclu que le projet aura des effets très positifs pour lutter contre la pollution des milieux aquatiques.
- La Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a recommandé de revoir le règlement de la zone naturelle N du PLU de manière à circonscrire sa modification à l'opération projetée.

J'émet un **avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale relative aux travaux d'extension et de remise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Ocybèle de Gaillard tels que prévus par le dossier de demande soumis à enquête publique **sous réserve** de la prise en compte de la recommandation relative au règlement du PLU émise par la La Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Annecy le 18 octobre 2021

Le commissaire enquêteur

Jean - pierre LAFOND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean - pierre LAFOND', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a horizontal line at the end.

**Extension et remise à niveau de l'usine de dépollution des
eaux usées Ocybèle
Commune de Gaillard**

ENQUETE PUBLIQUE

Lundi 23 août 2021 au jeudi 23 septembre 2021

CONCLUSIONS MOTIVEES

et

AVIS

**du commissaire enquêteur sur le dossier n°5 de mise en compatibilité du
PLU**

Je soussigné Jean Pierre LAFOND, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire le 16 juin 2021 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique du lundi 23 août au jeudi 23 septembre 2021 concernant la demande de déclaration d'utilité publique du projet de travaux de mise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Ocybèle sur la commune de Gaillard, à la demande de déclaration d'utilité publique, à l'institution d'une servitude de canalisation, à l'enquête parcellaire, à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Gaillard et à l'autorisation environnementale.

Ayant exprimé et analysé :

- le dossier soumis à l'enquête publique ;
- les observations formulées par les services ;
- les observations formulées par le public .

Considérant que :

- la Communauté de Communes d'Annemasse Les Voirons m'a apporté toutes les informations souhaitées pour mener cette enquête ;
- le dossier mis à disposition du public en mairie était complet, explicite et compréhensible ;
- toute personne a pu disposer d'informations suffisantes et formuler, le cas échéant, des observations ;
- l'incident qui s'est produit sur le registre dématérialisé n'a pas perturbé l'enquête ;
- les dispositions prescrites par l'arrêté de monsieur le Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0052 du 8 juillet 2021 ont été exécutées de façon satisfaisante ;
- le projet n'a pas suscité d'observations majeures et n'est donc pas remis en cause par la population ;

Constatant que :

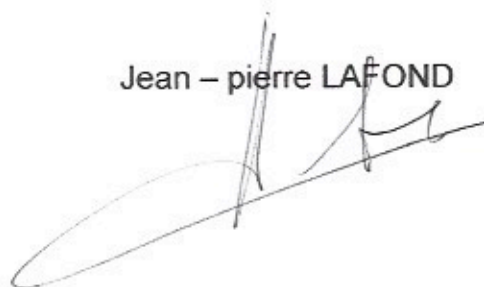
- Une autorisation de défrichement d'une partie d'un espace boisé classé est nécessaire à la réalisation des travaux objet de la présente enquête;
- La mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour autoriser une réduction de l'espace boisé classé;
- L'extension du zonage Ue est bien circonscrit à l'opération projetée;

J'émet un **avis favorable** à la demande à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Gaillard suite aux travaux d'extension et de remise à niveau de l'usine de dépollution des eaux usées Ocybèle de Gaillard tels que prévus par le dossier de demande soumis à enquête publique.

Fait à Annecy le 18 octobre 2021

Le commissaire enquêteur

Jean - pierre LAFOND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Lafond', written over the printed name. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish at the end.

ANNEXES

- 1- Registre d'enquête
- 2 - Compte rendu réunion préparatoire 29/06/2021
- 3 - Synthèse des observations émises au cours de l'enquête
- 4 - Réponse d'Annemasse Agglo aux observations émises
- 5 - Certificat d'affichage
- 6 - Certificat de dépôt